

A Blois, le 17 janvier 2022

## **SUPPRESSIONS D'EMPLOIS 2022 : ENCORE - 6 POSTES STATUTAIRES DANS LE LOIR-ET-CHER**

*Le CTL Suppressions d'Emplois du 6 janvier 2022, reconvoqué le 17 après le boycott des O.S., a entériné au niveau départemental le CTR du 7 décembre 2021 qui avait rayé 1600 emplois bruts à la DGFIP au 1/1/2022, ramenés à 1506 en net notamment après transfert de certaines taxes douanières, soit plus de 43200 suppressions depuis 2002 ! Depuis la fusion DGI-CP en 2009, ce sont ainsi 145 postes (283 depuis 2002) qui ont été sacrifiés dans notre département. Il ne reste plus désormais que 387 postes statutaires dans notre département.*

*Pour le Loir-et-Cher, ce sera **6 suppressions nettes du TAGERFIP**, soit + 1 **CSC (chef de service comptable)**, + 1 **IP**, - 3 **IDIV HC**, + 1 **IDIV CN**, + 1 **A**, - 3 **B** et - 4 **C**. Encore une fois, c'est la catégorie C qui est la plus durement touchée, ainsi réduite à 111 agents (englobant les agents techniques) au TAGERFIP 2022 départemental. Les restructurations du NRP, englobant suppressions des trésoreries, regroupements de services et de missions, création des postes de Conseillers aux Décideurs Locaux, entraînent la création d'un poste d'IP (CDL Grands Comptes), d'un poste d'IDIV CN (CDL Val de Cher-Controis), d'un poste d'IDIV HC (CDL Romorantinais et Monestois) et d'un poste A en CDL, tout en supprimant 3 postes d'IDIV HC des ex-trésoreries de Lamotte-Beuvron, Blois-Agglomération et la Paierie départementale. Le poste d'IDIV HC supprimé à Contres est recréé à la Trésorerie hospitalière. Le poste d'IDIV HC du SGC Vendôme est transformé en un poste de chef de service comptable (CSC). A noter que contrairement à ce qui nous avait été annoncé lors du CTL NRP du 6/10/2021, et comme l'année précédente, les emplois des trésoreries mixtes supprimées affectés à la mission de recouvrement de l'impôt ne sont pas réimplantés dans les SIP concernés. Cela signifie bien qu'il y a un lien évident entre les réorganisations du NRP et les suppressions d'emplois. Un poste B (vacant) est supprimé à l'Equipe Départementale de Renfort (EDR), alors que ce service est de plus en plus sollicité avec la mise en place des EFS. Deux postes (1 A et 1 C) sont créés au SDIF. Nous rappelons que les redéploiements des opérations du NRP 2022 impactent directement 64 agents qui se retrouvent ALD en attendant les mutations locales 2022.*

*Et pendant que les emplois statutaires sont méthodiquement supprimés année après année, les recrutements contractuels vont s'intensifier. En effet, la DG se fixe un objectif de recrutement à hauteur d'un millier de contractuels réparti sur les trois catégories A, B et C, pour 2022. Vous aurez donc compris que l'objectif est clairement, à l'image de ce qui s'était passé à la Poste, de remplacer lentement mais sûrement les agents statutaires par des contractuels !*

*Et comme si cela ne suffisait pas, nous rappelons que, selon la Cour des Comptes, « en 2018, 2019 et 2020, les suppressions d'emplois ont été finalement supérieures à celles prévues dans les lois de finances », soit 2048 en 2018 au lieu des 1600 prévues (448 de plus), 2203 en 2019 au lieu des 2130 prévues (73 de plus) et 1860 en 2020 au lieu des 1500 prévues (360 de plus). Cette situation hors norme (auparavant, le volume des suppressions d'emplois était respecté) a un impact sur les dépenses de la DGFIP, qui sont donc inférieures à ce qui était prévu !*

*En réponse à notre déclaration liminaire (voir infra), M. Chapon a tout d'abord répété que pour lui, les suppressions d'emplois n'étaient pas du tout liées au NRP puisqu'elles existent de toute façon chaque année et qu'il n'y avait rien à discuter puisqu'elles étaient votées par l'Assemblée nationale. Si les postes supprimés cette année ne sont liés, comme l'année dernière, qu'aux restructurations, ce ne sera donc qu'une pure coïncidence ! Concernant le recrutement de contractuels à la DGFIP, M. Chapon a dit que cela restait marginal et ne permettait que de combler des postes pour lesquels « nous n'avons pas les compétences dans nos effectifs » (l'accueil ?) ou qui ne sont pas « géographiquement attractifs » (Blois ?). Enfin, M. Chapon a quand même reconnu qu'il était « d'accord sur le fait que la conscience professionnelle des agents ne suffit plus à faire tourner la boutique DGFIP ». Cela a fonctionné*

pendant de nombreuses années mais les limites ont déjà été atteintes, peut-être faudrait-il en tirer très rapidement les conclusions sur l'impasse de cette politique absurde de suppressions d'emplois dont pâtissent les usagers, les agents et les collectivités.

Voici le tableau des suppressions d'emplois par grades et services prévues dans notre département pour 2022 :

	A+	A	B	C	TOTAL
Trésorerie de Contres	-1 (IDIV HC)	-1	-5	-2	-9
Trésorerie de Lamotte-B.	-1 (IDIV HC)	-1	-4	-3	-9
Trésorerie de Blois-Agglomération	-1 (IDIV HC)	-3	-19	-10	-33
Paierie départementale	-1 (IDIV HC)	-1	-7	-4	-13
SGC Romorantin		+1	+9	+5	+15
SGC Vendôme		+1	+7		+8
Trésorerie hospitalière	+1 (IDIV HC)	+3	+15	+8	+27
Trésorerie Amendes (PRS)			+2	+1	+3
SDIF Blois		+1		+1	+2
Direction (CDL et EDR)	+3 (1 IP, 1 IDIV HC, 1 IDIV CN)	+1	-1		+3

Nous avons boycotté la seconde convocation car il n'existe dans ce CTL aucune marge de manœuvre si ce n'est la localisation des suppressions d'emplois décidées à la DG, nous laissons là-dessus l'administration assumer seule ces décisions.

Voici la liminaire que nous avons lue avant de quitter la séance :

*Monsieur le Président,*

La section de Solidaires Finances Publique de Loir et Cher souhaite vous faire part de son indignation quant à l'indécente provocation de la direction générale sur le site Ulysse national.

Produire un article, intitulé « La mobilité, et si c'était votre tour » vantant la mobilité choisie des cadres supérieurs à l'heure où les cadres A, B et C se voient imposer une mobilité contrainte n'est pas acceptable.

Nous y voyons une attaque puérile de hauts fonctionnaires irresponsables à l'encontre des agents qui font véritablement tourner « la boutique » DGFIP. Des agents dont les conditions de travail et de vie sont continuellement mises à mal par les réformes et les déstructurations des services et des missions. Et ce malgré les « mesurées » électoralistes distribuées par le gouvernement avant les échéances présidentielles et législatives.

Concernant l'objet du comité technique local de ce jour. Les suppressions d'emplois statutaires à la DGFIP continuent de s'empiler année après année, même en période de crise sanitaire, qui a pourtant démontré, une fois de plus, l'importance déterminante de la Fonction publique et de la DGFIP au plus près des populations. Ce sont aujourd'hui 1600 emplois qui se rajoutent aux plus de 43 300 depuis 2002, passant les effectifs de la DGFIP désormais sous la barre des 100 000 agents. Pour le Loir-et-Cher, ce sont encore 6 postes rayés du TAGERFIP, soit 145 depuis seulement 2009. Suppressions issues des restructurations du NRP bien que vous nous ayez dit qu'il n'y avait aucun lien entre les deux...

Pour nous, ces suppressions dogmatiques d'emplois sont l'unique raison d'être de toutes ces restructurations qui détruisent le réseau de proximité, et adaptent continuellement l'exercice des missions à des moyens en constante régression. Il est évident que malgré les beaux discours, les responsables politiques ne voient dans les fonctionnaires qu'une simple variable d'ajustement à leur politique budgétaire, ne les considérant que comme un coût.

Supprimer des postes statutaires et parallèlement recruter des contractuels pour faire face à la charge de travail démontre que la volonté du gouvernement n'est autre que de continuer à démanteler le statut de la Fonction publique. En effet, les recrutements contractuels vont s'intensifier puisque la DG se fixe un objectif de recrutement à hauteur d'un millier de contractuels réparti sur les trois catégories A, B et C pour 2022.

Ces suppressions sont indignes au regard des attentes et des besoins des citoyens, et au regard des agents dont l'engagement et la conscience professionnelle ne suffisent plus à compenser le manque d'effectifs dans les services.

C'est pourquoi Solidaires-Finances Publiques ne participera pas à ce semblant de dialogue social. Nous ne débattons pas du lieu et du nombre de postes à supprimer, nous vous laissons la responsabilité d'expliquer aux

agents et chefs de service la subtilité des raisons qui vous ont poussé à choisir de supprimer tel emploi à tel endroit, dégradant toujours plus les conditions de travail.

